

DES CIMES A LA MER

Le rôle fondamental que joue la gestion avisée de l'environnement dans la perspective d'un développement durable et de la sauvegarde des ressources terrestres, aquatiques et marines essentielles a été mis en relief dans le rapport du PNUE publié en septembre avant le Sommet mondial de 2005. Intitulé *The Fall of the Water*, le rapport révèle que l'Himalaya et d'autres montagnes d'Asie sont exposés aux menaces chaque jour plus pressantes que font peser la construction des routes et des habitations, le surpâturage et le déboisement. L'approvisionnement en eau de la région, qui compte plus de la moitié de la population de la planète, suscite une préoccupation particulière. Des images satellitaires montrent que le déboisement et des méthodes d'exploitation des terres non viables font des cours d'eau d'Asie ceux qui charrient le plus de sédiments au monde, et qu'ils sont au nombre des principales causes de l'augmentation des sécheresses et des catastrophes provoquées par les inondations.

Le rapport *The Fall of the Water*, dont l'établissement a été financé par le PNUE, l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), l'Académie chinoise des sciences et l'Organisme néerlandais d'étude de l'environnement, lance une mise en garde soulignant la nécessité de faire de plus grands efforts pour protéger les terres basses et les zones montagneuses dans toute la région. Moins de 3 % des bassins versants sont aujourd'hui protégés. L'étude repose sur une nouvelle méthode d'évaluation des incidences directes et cumulées du développement des infrastructures dénommée *Global Methodology For Mapping Human Impacts on the Biosphere (GLOBIO)*, mise au point par le centre GRID-Arendal du PNUE, situé en Norvège, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE (WCMC), qui se trouve au Royaume-Uni, et l'Organisme néerlandais d'étude de l'environnement.

Outre le fait qu'elles sont la source de la plus grande partie des eaux douces de la planète, les zones montagneuses abritent souvent des espèces animales et végétales sauvages uniques dont les populations locales dépendent pour s'alimenter, se soigner et à d'autres fins importantes. Le PNUE est membre du *Mountain Partnership*, qui est une alliance bénévole dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'existence des populations montagnardes et de protéger l'environnement montagneux dans le monde entier. Créé à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, le Partenariat s'emploie à favoriser une évolution bénéfique des zones montagneuses. Le secrétariat provisoire du Bureau de la Convention des Carpates, administrée par le PNUE, sis à Vienne, associe le Partenariat

aux travaux du PNUE portant sur les montagnes, y compris les études et accords multilatéraux sur l'environnement, et s'efforce de faire en sorte que les préoccupations environnementales occupent une place de premier plan dans les travaux relevant du partenariat. En décembre 2005, le PNUE a organisé deux ateliers, l'un pour le Caucase, l'autre pour le sud-est de l'Europe, respectivement, consacré au renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration d'instruments juridiques propres à protéger les régions montagneuses et à en assurer le développement durable en collaboration avec l'Initiative ENVSEC dont le siège est à Bolzano (Italie).

LUTTER CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES

En raison de la célébration prochaine de l'Année internationale des déserts et de la désertification, question à laquelle correspond également le thème de la Journée mondiale de l'environnement en 2006, qui est « Ne désertez pas les terres arides », les problèmes auxquels sont confrontés les deux milliards d'habitants des terres arides et semi-arides de la planète retiennent de plus en plus l'attention. Le PNUE a participé à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui a eu lieu à Nairobi, en octobre. Au cours de la conférence a été créée la nouvelle Alliance pour lutter contre la dégradation des terres en Afrique (TerrAfrica). L'Alliance TerrAfrica, dont le PNUE est partenaire, se propose de rassembler 4 milliards de dollars au cours des 12 prochaines années pour s'attaquer à la dégradation des terres en Afrique. Le PNUE collabore également à une étude sur l'avenir des déserts du monde entier (*Global Environmental Outlook for Deserts*) qui paraîtra lors de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2006, et co-organise également une conférence internationale sur l'avenir des terres arides.

Les plus grands obstacles s'opposant à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire de l'ONU, notamment les objectifs correspondant à la pauvreté, à la faim et à la viabilité de l'environnement, sont ceux que l'on rencontre dans les zones arides de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud où la pauvreté extrême et la dégradation de l'environnement se conjuguent et se renforcent mutuellement pour contrecarrer le développement humain. En 2005, le PNUE a entrepris le projet intitulé *Approche écosystémique* visant à remettre en état les terres arides d'Afrique de l'Ouest et à améliorer les conditions d'existence en milieu rural grâce à une gestion des terres fondée sur l'agroforesterie afin d'aider au développement des moyens scientifiques et techniques de certains des pays les plus pauvres de la planète situés dans les zones arides. Le projet favorisera l'adoption



Cette prise de vue montrant des personnes qui tentent de sauver une baleine échouée sur la plage à proximité de Rio de Janeiro (Brésil) a obtenu le Prix spécial du Directeur exécutif du PNUE dans le cadre de l'édition 2005 du Concours photographique international sur l'environnement intitulée « Votre monde dans l'objectif ». La vie dans les océans du monde subit de plus en plus les effets de la pression que les activités anthropiques exercent sur les sols et le milieu marin. © Paulo Cesar Lopes Alvardia/PNUE.

d'une approche écosystémique pour une gestion viable de systèmes intégrés associant l'arboriculture, les cultures et l'élevage dans les régions semi-arides en Afrique de l'Ouest. Le projet consiste en une collaboration entre le PNUE, le Centre international de recherche en agroforesterie (CIRAF), le Centre for Environmental Policy de l'Université de Floride et les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal.

En Asie occidentale, près de 80 % des terres sont constituées de déserts ou sont désertifiées et la désertification en menace 16 autres pourcent. C'est au Bureau régional pour l'Asie occidentale du PNUE que siège le Coordinateur régional du Programme d'action sous-régional établi au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les activités entreprises au titre de ce programme consistent en l'inventaire des ressources en eau et en la mesure du couvert végétal de la région ainsi qu'en la mise en œuvre de quatre projets pilotes en Jordanie, au Liban, en Syrie et au Yémen. Au nord-est de l'Asie, la fréquence, l'ampleur et l'intensité des tempêtes de poussière et de sable ont augmenté au cours des 50 dernières années et sont devenues un grave problème d'environnement qui perturbe les communications et l'activité économique et qui porte atteinte à la santé des personnes. Donnant suite à des demandes des gouvernements de la région, le PNUE, la Banque asiatique de développement, le

Conseil économique et social pour l'Asie et le Pacifique et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont conçu un projet pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière que financent le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque asiatique de développement. Le projet prévoit la mise en place d'un réseau régional de surveillance et d'alerte rapide dirigé par le PNUE ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'investissement visant à développer les mesures permettant d'atténuer la gravité des tempêtes de poussière et de sable et de s'attaquer à leurs causes profondes.

GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Comme cela est démontré dans le rapport *The Fall of the Water*, la gestion des terres a des incidences directes sur les ressources en eau. Les objectifs les plus concrets adoptés par le Sommet mondial pour le développement durable correspondent au domaine de l'eau. Réaffirmant le septième Objectif de développement pour le Millénaire, le Plan d'application de Johannesburg demande aux Gouvernements de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson salubre. On y demande également la mise au point d'une méthode de gestion intégrée des ressources en eau et de plans d'exploitation efficaces de ces ressources, d'ici à 2005, et notamment la fourniture d'un appui aux pays en

développement. A cette fin, le Centre de collaboration du PNUE s'occupant des eaux et de l'environnement collabore avec ses partenaires en vue de la réalisation de ces objectifs dans les pays d'Afrique australe et occidentale. En 2005, il a étendu ce programme à cinq autres sous-régions, à savoir l'Asie du Sud-Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique du Centre, l'Asie du Centre et l'Amérique latine. Le PNUE appuie également le programme de gestion intégrée des ressources en eau en Asie occidentale.

Le plan de gestion intégrée et d'utilisation efficace des eaux est un élément essentiel de la politique et de la stratégie du PNUE dans le domaine des ressources en eau qui fait actuellement l'objet d'une révision très poussée. La stratégie mise à jour consistera en deux principaux éléments, à savoir l'évaluation et la gestion, et abordera la question de la coordination et de la coopération du niveau national au niveau mondial. Elle favorisera les approches écosystémiques qui contribuent à un développement économique et social rationnel, et notamment à l'atténuation de la pauvreté et au traitement des risques posés par les catastrophes naturelles et anthropiques. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités orientera la mise en œuvre des mesures prévues.

Cette politique est sous-tendue par les évaluations du PNUE. Comme dans le cas de l'Évaluation mondiale des eaux internationales, qui parvient à son terme cette année, le PNUE poursuit la constitution d'une base de données sur la qualité des eaux au titre du programme du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) concernant cette ressource. Le nouveau site Internet GEMStat, ouvert en mars 2005, permet de consulter directement une base de données sur la qualité des eaux mondiales ainsi que les statistiques s'y rapportant. Ces données correspondent à 112 cours d'eau de plus de 80 pays et la base comporte des informations permettant de dégager les tendances à long terme de la qualité des eaux. Les autres évaluations en cours, que l'on parachève, sont intitulées *Assessing the Vulnerability of Africa's Water Resources to Environmental Change* (Étude de la vulnérabilité des ressources en eau de l'Afrique aux changements du milieu) et *Groundwater Resources Protection and Management in Africa* (Protection et gestion des eaux souterraines en Afrique).

L'Afrique faisait également l'objet du document intitulé *Africa's Lakes: an Atlas of Environmental Change* (Lacs d'Afrique : Atlas de la modification de l'environnement) paru en octobre 2005 à l'occasion de la onzième Conférence mondiale sur les lacs, tenue à Nairobi. Les activités de l'homme et le réchauffement planétaire provoquent une rapide modification des lacs d'Afrique, perturbent l'équilibre des écosystèmes et menacent la santé et les moyens d'existence des communautés qui en dépendent. La publication exploite les images satellitaires pour documenter, évaluer et montrer de manière saisissante les changements subis au cours des dernières années par les bassins lacustres africains et leurs environs.

L'EAU AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Pour s'attaquer aux problèmes de la pénurie d'eau, une grande diversité de tactiques s'impose, depuis les mesures d'intervention au niveau national jusqu'aux solutions consistant à opter pour des technologies appropriées au niveau local. Le projet du PNUE concernant les barrages et le développement, mis en œuvre en 2001, est entré dans sa deuxième phase en 2005; il contribue à l'amélioration de la prise de décision, de la planification et de la gestion des barrages et des dispositifs les remplaçant. La clé de voûte du programme est la participation des parties prenantes. En 2005, le projet a appuyé les activités nationales favorisant la concertation, tandis qu'au niveau mondial, en octobre de la même année, le quatrième Forum sur les barrages et le développement a été organisé à Nairobi.

A l'autre extrémité de l'éventail des mesures figure la collecte des eaux de pluie. Cette activité s'est révélée être un moyen d'approvisionnement en eau satisfaisant, moins coûteux et simple, pour les foyers, le secteur agricole, l'industrie et l'environnement. L'Afrique manque de données spatiales portant sur l'ensemble du continent concernant les possibilités dans le domaine de la collecte des eaux de pluies. Ces informations étant nécessaires pour orienter les décisions à prendre quant à l'utilisation des eaux de pluie collectées pour répondre aux besoins en eau, le PNUE et l'ICRAF, qui sont tous deux membres du Partenariat pour les eaux de pluie récemment créé dont l'objectif est de favoriser l'exploitation des eaux de pluie en intégrant cette activité au Plan de gestion intégrée pour l'utilisation efficace des eaux, ont entrepris un projet d'élaboration de cartes indiquant où il est possible sur le continent africain de collecter des eaux de pluie.

De l'autre côté de l'Atlantique, à l'occasion de la troisième Conférence biennale sur les eaux internationales organisée en juin par le FEM à Salvador (Etat de Bahia, Brésil), le PNUE a annoncé le lancement d'un nouveau projet dont le but est d'aider les 10 millions d'habitants du Bassin amazonien à conserver et mieux gérer les eaux, les forêts et la faune et la flore sauvages de la région qui sont importantes du point de vue économique. Il sera procédé au recensement des milieux les plus pollués et des habitats et écosystèmes endommagés, et des mesures seront définies pour réduire les menaces et remédier aux dommages. Au nombre des autres objectifs figurent l'harmonisation des législations relatives à la gestion du Bassin amazonien et la mise au point d'une optique régionale définissant les moyens permettant de parvenir à un développement durable dans les huit pays concernés. Un important élément du projet consistera à aider les pays et les communautés exposés à s'adapter aux importants changements climatiques et à y faire face. Le projet du FEM, d'un montant de 1,5 million de dollars, concerne la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Pérou, le Suriname et le Venezuela; il vise à coordonner les initiatives nationales en cours, nombreuses mais

compartimentées, en vue de parvenir à une meilleure gestion et conservation des ressources naturelles du bassin. Le projet annonce un « mégaprojet » bien plus étendu de 10 millions de dollars qui devrait débuter en 2007.

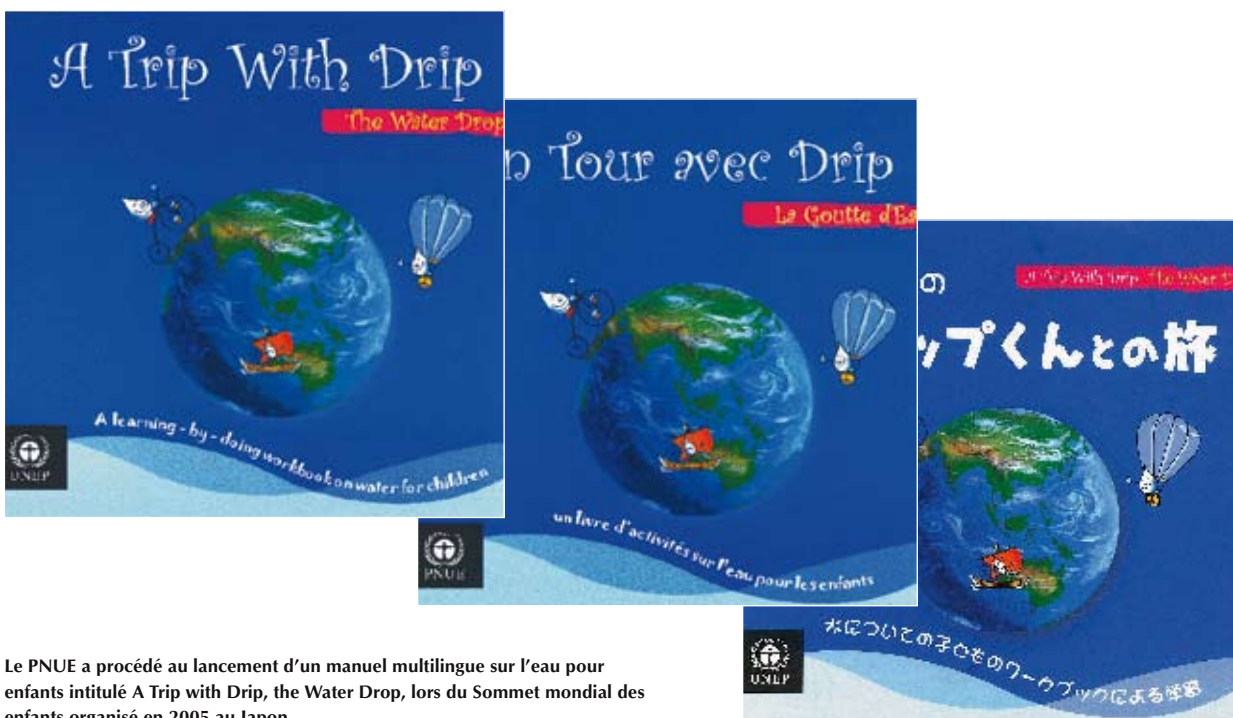
LES MERS ET LES OCEANS : STERILES OU VIVANTS?

La gestion des ressources terrestres et aquatiques influe directement sur l'environnement marin. Le Programme d'action mondial du PNUE pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres est le seul mécanisme mondial portant de manière explicite sur les rapports entre les eaux douces et les environnements marins et côtiers. En 2005, les efforts entrepris dans ce cadre pour remédier aux graves conséquences de la pollution et de la dégradation physique des environnements marins et côtiers provoquée par les sources terrestres ont été intensifiés.

Au niveau mondial, le programme a grandement contribué à l'établissement des rapports préparatoires destinés à la treizième session de la Commission du développement durable qui portent sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Dans le rapport du Secrétaire général destiné à la treizième session de la CDD, on favorise l'adoption d'une approche globale dans le domaine de l'assainissement, laquelle prévoit la collecte, le traitement, le réemploi et la restitution sans danger

dans le milieu des effluents. La coopération au niveau mondial a en outre été renforcée au moyen de partenariats et de l'organisation de réunions conjointes telles que le Sommet TOPS 2005 consacré aux politiques relatives aux océans. Toujours en 2005, il a été procédé à l'organisation du Forum international de Xiamen pour les villes côtières des mers d'Asie du Sud-Est.

Le PNUE aide les gouvernements à concevoir des programmes d'action nationaux aux fins de mise en œuvre du Programme d'action mondial. Plus de 40 programmes nationaux sont en cours d'élaboration. Il a également coordonné l'organisation de plus de 10 stages de formation à la gestion des effluents urbains des villes côtières, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU. Plus de 230 gestionnaires de 15 pays anglophone, lusophone, hispanophone et de langue turque ont été formés. Au titre du programme concernant l'altération et la dégradation physique des habitats, des principes fondamentaux ont été élaborés et adoptés par des organes intergouvernementaux, des organismes des Nations Unies et le secteur privé pour quatre secteurs économiques : l'aquaculture, les ports, le tourisme et les mines. Douze principes directeurs ont également été mis au point pour la gestion intégrée des zones côtières et des bassins hydrographiques (ICARM) et publiés; un manuel ICARM sur les meilleures pratiques ainsi qu'un document sur la mesure des progrès est en cours d'élaboration.



Le PNUE a procédé au lancement d'un manuel multilingue sur l'eau pour enfants intitulé A Trip with Drip, the Water Drop, lors du Sommet mondial des enfants organisé en 2005 au Japon

MERS REGIONALES

Le Programme pour les mers régionales du PNUE constitue un important cadre pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Il couvre 18 régions et sa mise en œuvre intervient par le biais de conventions ou de plans d'action. La viabilité et l'efficacité du Programme pour les mers régionales ont fait l'objet d'un examen en octobre 2005 à l'occasion de la septième Réunion mondiale sur les conventions et plans d'action pour les mers régionales, tenue à Helsinki (Finlande), au cours de laquelle l'accent a été mis sur les problèmes financiers et la mise en œuvre du programme. Une nouvelle brochure sur les mers régionales intitulée *Partnerships for Sustainable Development* (Partenariat pour le développement durable) a été publiée, dans laquelle on souligne la stratégie d'ensemble du programme, ses priorités et les partenariats qui y collaborent, ainsi que les éléments communs aux diverses mers régionales et où l'on résume les dispositions de chacune des conventions et de chaque plan d'action. En 2005 également a été célébré le trentième anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée (Convention de Barcelone), qui a été le premier programme pour les mers régionales mis en place sous les auspices du PNUE. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone en 1978, six protocoles faisant date ont été adoptés, y compris la Stratégie méditerranéenne pour un développement durable, d'adoption récente.

Au nombre des autres faits marquants concernant les mers régionales survenus en 2005 figurent la réunion tenue à Istanbul en septembre 2005 consacrée à la recherche de synergies pour parvenir à la réalisation des objectifs pour le Millénaire relatifs à la biodiversité de la mer Noire, organisée en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le secrétariat de la Commission de la mer Noire dont l'objet était d'harmoniser les approches, les mesures et les activités en matière de recherche et d'éducation visant à protéger et à conserver la biodiversité de la mer Noire. Le PNUE a également publié, en collaboration avec la CDB, la Convention de Nairobi et le Bureau de l'UICN pour l'Afrique de l'Est un manuel intitulé *Managing Marine Protected Areas Toolkit in the Western Indian Ocean* (Manuel pour la gestion des zones marines protégées de la partie occidentale de l'océan Indien). Le programme s'est également intéressé de près à la question des espèces marines et côtières envahissantes et fournit à ce titre une aide au programme mondial sur les espèces envahissantes aux fins d'élaboration d'un manuel sur la gestion des espèces côtières et marines exotiques envahissantes destiné aux stages de formation (*Training Course Toolkit on the Management of Coastal and Marine Invasive Alien Species*). Le manuel a été testé en Afrique de l'Est en novembre 2005 et fera l'objet d'une mise au point en vue de son exploitation dans d'autres régions.

Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE met en œuvre un projet quinquennal du FEM d'un montant de 32 millions de dollars intitulé Reversing

Environmental Degradation Trends in the South China Sea and Gulf of Thailand (Inversion des tendances à la dégradation de l'environnement dans la mer d'Asie du Sud et le golfe de Thaïlande). C'est la première fois que le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam ont signé un même accord pour protéger l'environnement marin. En 2005, sept plans d'action nationaux ont été finalisés et adoptés par certains gouvernements en vue de leur prise en compte lors de la planification du développement durable. Les buts et objectifs d'un plan d'action stratégique régional ont également été fixés. Six des 18 sites de démonstration, retenus aux fins de mise en œuvre de projets en juin 2005, correspondent aux 136 mangroves, prairies marines, récifs coralliens et zones humides, dont les caractéristiques avaient été précédemment définies ainsi que les priorités s'y rapportant. Un modèle a également été conçu pour déterminer le seuil de pollution par les charges de nutriments du Bassin de la mer de Chine.

En Asie centrale, la ratification de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement marin de la mer Caspienne se poursuit à un rythme satisfaisant. Quatre pays (Turkménistan, Fédération de Russie, République islamique d'Iran et Kazakhstan) l'ont ratifiée. L'Azerbaïdjan est sur le point de compléter la procédure de ratification. Il se pourrait qu'une conférence ministérielle ait lieu au début de 2006 pour marquer l'entrée en vigueur de la Convention. Les travaux ont également progressé en ce qui concerne l'élaboration d'un protocole relatif à la biodiversité, aux sources de pollution terrestres et aux études d'impacts sur l'environnement dans un cadre transfrontière tandis que les négociations concernant un protocole sur la capacité d'intervention, de réaction et de coopération pour lutter contre les marées noires ont abouti à un accord de principe.

DEPOLLUTION DES MERS

Les débris deviennent une question prioritaire pour les mers et les océans. Les débris marins sont partout, des pôles à l'équateur et des rivages continentaux aux petites îles éloignées, et ils ont de très nombreux effets sur l'environnement, l'économie, la sécurité, la santé et la culture. En collaboration avec des organismes des Nations Unies, dont l'Organisation maritime internationale (OMI), l'UNESCO, le secrétariat de la Convention de Bâle et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme pour les mers régionales du PNUE et le Programme d'action mondial ont conçu et mis en œuvre un certain nombre d'activités visant à réduire les débris marins. Cela a consisté à publier un aperçu intitulé *Marine Litter: an Analytical Overview* (Débris marins : Vue d'ensemble analytique) ainsi qu'une brochure intitulée *Tightening the Noose* (Serrer le nœud coulant), à élaborer une proposition de projet de taille moyenne sous les auspices du FEM relative à la gestion viable des débris marins et à concevoir une série d'activités régionales. Les déchets marins ont également été visés par des projets de décision de la soixantième Assemblée générale des Nations

Unies portant sur les océans et le droit de la mer. Le Programme pour les mers régionales s'est également associé au secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination pour organiser un atelier de sensibilisation aux déchets dangereux et à la pollution des mers.

Les déchets constituent l'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les petits Etats insulaires en développement, comme cela est indiqué dans une série de rapports établis par le PNUE en vue de la réunion internationale organisée à Maurice en janvier, au cours de laquelle ont été examinés les progrès faits dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Barbade de 1994 concernant ces Etats. Au nombre des autres questions les préoccupant figurent l'exposition aux catastrophes d'origine naturelle et humaine, la pollution et les rejets des navires, ainsi que la surpêche. Si les petits Etats insulaires en développement sont situés dans toutes les régions et s'ils diffèrent des points de vue économique, social et culturel, ils ont néanmoins un certain nombre de caractéristiques communes dont leur exiguïté, leur forte densité de population et l'inadaptation de leurs infrastructures qui résulte de leur manque de ressources naturelles. Ce sont là autant d'obstacles s'opposant à leur développement durable.

Tout au long de l'année 2005, les activités du PNUE concernant les petits Etats insulaires en développement ont principalement été organisées dans la perspective de la réunion de Maurice et de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Durant la réunion, le PNUE a organisé et animé un groupe

de discussion sur la fragilité de l'environnement en mettant l'accent sur l'évaluation et le renforcement des moyens dans des domaines tels que l'adaptation aux changements climatiques, la préparation aux catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences, l'élaboration de stratégies de gestion intégrée des déchets et la promotion des énergies renouvelables. Les recommandations du groupe ont été présentées à l'occasion de tables rondes de haut niveau favorisant ainsi la concertation intergouvernementale sur des mesures concrètes propices à la viabilité de l'environnement des petits Etats insulaires en développement.

Le Conseil d'administration du PNUE a également adopté une décision visant à développer les activités du PNUE dans les petits Etats insulaires en développement. La contribution du PNUE à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice s'inscrit dans le droit fil du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et les activités sont coordonnées avec celles de plusieurs autres organismes des Nations Unies par l'Equipe spéciale interinstitutions mise en place pour optimiser les résultats des initiatives du système des Nations Unies dans les petits Etats insulaires en développement. Le PNUE a également contribué au rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Le rapport montre que les petits Etats insulaires en développement tirent parti de l'assistance du PNUE dans des domaines essentiels tels que les ressources côtières et marines, le changement climatique et la biodiversité.

Le PNUE a réalisé un certain nombre d'évaluations de l'environnement en guise de contribution à la réunion internationale consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui s'est tenue à l'île Maurice du 10 au 14 janvier 2005. Il ressort clairement des rapports qu'en termes de vulnérabilité, ces Etats constituent une catégorie de pays tout à fait particulière, non seulement en raison de leur emplacement souvent éloigné, de la faible envergure et de la fragilité de leurs économies basées sur le tourisme et sur un nombre réduit de produits d'exportation, mais aussi à cause de leur forte dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles, ainsi que de la disponibilité limitée des ressources naturelles, notamment les terres et les eaux douces. Parmi les autres questions évoquées figurent la pollution du milieu marin et côtier due à l'inefficacité des systèmes d'élimination des déchets et à la circulation maritime, la surexploitation des ressources halieutiques et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

